

LE GRAND LIBOURNAIS

Le territoire d'un projet

LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Un espace de réflexion et d'action collective



En vertu de la loi de *Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropole (MAPTAM)*, le Syndicat Mixte de Pays du Libournais a été transformé, par arrêté préfectoral en date du 26 juin 2015, en Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Après la charte, le projet de territoire

Avec le PETR, la notion de *projet de territoire* vient remplacer celle de *charte* dans les pays.

Art. L.5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les douze mois suivant sa mise en place, le pôle d’équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Sur décision du comité syndical du pôle, les conseils généraux et les conseils régionaux intéressés peuvent être associés à l’élaboration du projet de territoire.

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d’équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d’aménagement de l’espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d’équilibre territorial et rural. Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d’intérêt territorial. ».



Un projet pour répondre aux enjeux du grand territoire

Les politiques d’aménagement et de développement du territoire se développent avantagement au sein d’un périmètre cohérent, qui s’apparente à un bassin de vie, d’habitat et d’emploi. Le Grand Libournais dessine, depuis la reconnaissance de la pertinence du périmètre de pays en 2000, un vaste espace, aujourd’hui de près de 1.500 km², qui rassemblera au 1^{er} janvier 2017 5 territoires complémentaires aux identités marqués. Ce périmètre constitue un véritable atout, même si sa taille rend complexe en rend complexe sa gouvernance, le travail de réflexion collective, et la mise en cohérence des politiques publiques.

Les expériences de la démarche de pays et celle de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ont permis de tirer un certain nombre d’enseignements... Elles permettent notamment de mettre en exergue, qu’au-delà de grands objectifs, la gouvernance territoriale (conditions et moyens du travail en commun entre élus, acteurs du territoire et partenaires extérieurs) participe tout autant à l’efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques.

La convention territoriale : la mise en œuvre du projet de territoire

Art. L.5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le pôle d'équilibre territorial et rural, d'une part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle et, le cas échéant, les conseils généraux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration, d'autre part, concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au pôle d'équilibre territorial et rural par les établissements publics de coopération intercommunale et par les conseils généraux et les conseils régionaux pour être exercées en leur nom.

La convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des établissements publics de coopération intercommunale, des conseils généraux et des conseils régionaux sont mis à la disposition du pôle d'équilibre territorial et rural. ».

Au sein du Grand Libournais, plusieurs échelles spatiales existent, avec leurs modes de fonctionnement et leurs enjeux spécifiques mais néanmoins interdépendants. Avec le PETR, les élus abordent des questions de positionnement du Grand Libournais qui dépassent chacune des deux autres échelles d'intervention (intercommunale et communale), tout en en déclinant la cohérence à travers des objectifs partagés adaptés et compatibles.

La réforme territoriale en cours modifiera les équilibres existant en Grand Libournais, entre les communes, les EPCI, le PETR, les Départements et la Région. Si des craintes sont de mises, les changements à l'œuvre offrent de grandes opportunités pour accroître l'attractivité et renforcer le dynamisme des territoires, notamment au niveau des synergies entre zones rurales et zones urbaines. De nouvelles collaborations, tant sur la forme que sur le fond, doivent être recherchées au bénéfice du plus grand nombre.



3 échelles de territoires

Echelle 1 Le PETR Quel positionnement du Grand Libournais?	Echelle qui permet d'aborder les questions de positionnement du Grand Libournais et ses relations avec son environnement, ainsi que la mise en cohérence des politiques publiques.
Echelle 2 Les EPCI Quelles modalités du développement communautaire ?	Echelle qui permet d'aborder les questions d'organisation et de fonctionnements internes.
Echelle 3 Les communes Quelles proximités ?	Echelle qui permet d'aborder les questions du cadre et de la qualité de vie dans toutes les parties du territoire, ainsi que des conditions du vivre ensemble.

LE GRAND LIBOURNAIS

L'ENGAGEMENT DU DYNAMISME ET DE L'EXCELLENCE

UN PROJET D'INTERACTIONS A LA CROISEE DES AMBITIONS REGIONALES, DEPARTEMENTALE ET LOCALE

Chercher à positionner le Grand Libournais en 2016 amène à s'interroger sur des notions phares véhiculée depuis 2003 par la Charte de Pays, telles que *l'identité*, les *équilibres*, *l'équité*, la *solidarité* ou bien encore *l'excellence*. C'est aussi tenter de définir les atouts et les faiblesses, les éléments d'attractivité sur lesquels capitaliser pour déterminer des objectifs d'avenir, les éléments moteurs d'un développement local qu'il faut conforter, tout comme les relations avec les territoires voisins, ou toute autre forme de partenariats.

Objectif 1

UN GRAND TERRITOIRE COOPERATIF

RESTER OUVERT SUR LE MONDE TOUT EN RENFORCANT L'ANCRAGE REGIONAL

Le Grand Libournais a su se regrouper. Bien que plus grand territoire organisé de Gironde, il n'en demeure pas moins qu'il reste de dimensions modestes, situé pour l'heure, en marge de la dynamique métropolitaine actuellement à l'œuvre. Il fait par ailleurs partie de la Région Nouvelle Aquitaine à fort potentiel d'attractivité. Positionné géographiquement de manière avantageuse par rapport à la Métropole ou au sein de la Région, l'une et l'autre offrent au Grand Libournais des perspectives pour conforter son dynamisme et son attractivité au sein de 3 échelles de coopérations :

1. Conforter l'offre territoriale d'accueil et d'échanges jusqu'à l'international :

L'agriculture du Grand Libournais et particulièrement la spécialisation qui s'est peu à peu constituée autour de la culture de la vigne constitue particulièrement un potentiel de richesses économiques, culturelles et humaines qu'il faut continuer de cultiver, et de diversifier (œnotourisme par exemple) pour conforter l'ouverture au monde du Grand Libournais, ses avancées et ses positions d'excellence.

2. S'inscrire dans l'interterritorialité :

La coopération régionale et la constitution de grandes entités territoriales (EPCI ou territoires de projets) sont aujourd'hui une réalité incontournable.

C'est pourquoi le Grand Libournais et chacun de ses territoires le composant souhaitent renforcer les coopérations et les échanges avec l'ensemble de leurs partenaires départementaux (Département de la Gironde, Aire métropolitaine bordelaise, Pays de la Haute Gironde, du Sud Gironde, de la Vallée de l'Isle en Périgord, InterSCoT girondin, ...), régionaux (Région ALPC, Pays du Grand Bergeracois, ...).



3. Organiser la multipolarisation :

Les multiples influences à l'œuvre au sein des espaces de frange doivent devenir un atout, pour les territoires concernés eux-mêmes, mais aussi pour l'ensemble. Le Grand Libournais entend nouer des liens de proximité privilégiés avec ses voisins (Métropole bordelaise, Cubzaguais, Montaigne-Montravel-et-Gurçon, Isle-Double-Landais, ...) pour faire de ses espaces d'interactions de réels territoires de cohérence et de coopérations.

Objectif 2

UN GRAND TERRITOIRE PLURIEL ET SOLIDAIRE

VALORISER LES PARTICULARITES ET REpondre AUX ENJEUX LOCAUX

Le Grand Libournais se compose de 5 bassins de proximités à partir desquels se dessine une armature territoriale originale. Présentant des particularités et des enjeux propres, ces secteurs identifiés se complètent et participent, chacun à leur niveau, à la valorisation et au bon fonctionnement de l'ensemble. Au 1^{er} janvier 2017, la recomposition de la carte intercommunale de la Gironde rapproche encore un peu plus les limites administratives de celles des territoires vécus.

1. Organiser un grand bassin de vie dans un cadre de solidarités et de respect mutuels des territoires, de leurs institutions et de leurs acteurs

Le travail de mise en cohérence des politiques publiques (urbanisme, tourisme, économie) engagé à des fins de solidarités territoriales, s'accompagne, en Grand Libournais, d'une volonté corollaire de conforter les spécificités locales. Ainsi, dans le cadre de cette(es) stratégie(s) de solidarités et des règles communes qui en découlent, chaque EPCI doit également pouvoir développer des projets qui respectent ses spécificités et maîtriser les modalités locales de mise en œuvre qu'il souhaite privilégier, sans pour autant compromettre « l'intérêt général » de la grande échelle, et les quelques règles convenues collectivement.

2. Capitaliser à partir des travaux des autres démarches collaboratives

De nombreuses démarches de travail en commun s'étendent sur le périmètre, une large partie ou à proximité du Grand Libournais. Les actions engagées sont essentielles pour le développement économique et social du Grand Libournais, ainsi que pour son aménagement, ou la qualité de son cadre de vie. Elles ont vocation à définir, animer, impulser et coordonner des politiques dans leurs domaines respectifs de compétences. Conformément à la loi, le PETR doit, dans certains cas, et au regard notamment de la mise en œuvre du SCoT, obligatoirement intégrer à ses propres travaux ces démarches pilotées par d'autres. Dans tous les autres cas, il s'agira avant tout de coordonner les démarches et d'optimiser les moyens mis en œuvre.

3. Valoriser les caractéristiques et les vocations particulières de chacun des 5 bassins de proximités

- ➔ *Grand Libourne* (partagé entre la CA du Libournais et les CdC du Canton de Fronsac et du Grand Saint-Emilionnais) : Erigé autour de Libourne, pôle urbain



et d'emplois actif et diversifié par la présence de nombreux services (privés et publics), équipements de rang supérieur (centre hospitalier, lycées, sous-préfecture, tribunaux, ...) et d'entreprises, le bassin de proximités du Grand Libourne est aussi le secteur le plus directement en contact avec la Métropole bordelaise.

- *Coutradais* (partagé entre la CA du Libournais et la CdC du Grand Saint-Emilionnais) : Bien que deuxième ville du Grand Libournais, Coutras et sa périphérie, en tant bassin de proximités de l'espace rural, éprouvent davantage de difficultés à être attractifs, dans un contexte de mutation territoriale.
- *Vallée de l'Isle* (partagé entre la CA du Libournais et la CdC du Grand Saint-Emilionnais) : Egalement bassin de proximités de l'espace rural, le développement de la *Vallée de l'Isle* met en œuvre des logiques de l'emploi (très marqué par l'industrie) et du logement. Associé à la dynamique métropolitaine, le bassin de proximités de la Vallée de l'Isle incarne un corridor préférentiel (A.89) qui le relie à la Métropole bordelaise.
- *Castillonnais* (partagé entre les CdC Castillon-Pujols et du Grand Saint-Emilionnais) ;
- *Pays Foyen* (CdC du Pays Foyen) : Bassins de proximités d'un espace rural plus à l'écart de l'attraction de Libourne ou de la Métropole bordelaise, ces deux bassins de proximités connaissent un développement plus en retrait du fait d'une crise d'attractivité, symbolisée par le dysfonctionnement de leur ville centre (Castillon-la-Bataille, Sainte-Foy-la-Grande). Ici plus qu'ailleurs, le développement se fait sans emploi et dans la spécialisation.



Objectif 3

UN GRAND TERRITOIRE ECONOMIQUE INNOVANT ET DIVERSIFIE

SE DONNER LES MOYENS D'UNE CROISSANCE PLUS QUALITATIVE ET SOLIDAIRE

Le positionnement économique marqué du Grand Libournais, qui s'est forgé une réputation mondiale dans le secteur de la viticulture, ne doit pas faire oublier les enjeux d'un développement territorial équilibré, en faveur d'autres filières locales porteuses et créatrices d'emplois :

1. Conforter les éléments moteurs de l'économie locale

- La préservation de la capacité productive de l'économie agricole, et particulièrement viticole, passe par la capacité collective à l'aider à disposer des conditions et des moyens adéquats. Dans un contexte de raréfaction du foncier, des approches plus attentives et raisonnées s'imposent, où les contraintes sont alors considérées comme des sources d'innovation en faveur d'une plus grande qualité globale du cadre de vie.

- Le Grand Libournais a la chance de disposer d'une grande variété d'activités productives, traditionnelles ou plus innovantes (mécanique automobile, cartonnage, capsulerie, verrerie, biotechnologie industrielle, pharmaceutique vétérinaire, ...), ainsi que d'un tissu artisanal important, en direction de filières de proximité ou non (notamment le bâtiment). Cette diversité des dynamiques économiques est un atout important. Chacune de ces activités est le ferment potentiel d'un développement endogène.
- Le poids économique et le volume d'emplois du secteur de l'économie présentielle sont très importants. Il représente aussi un facteur essentiel de la qualité de la vie locale et de l'attractivité générale du Grand Libournais, et ce d'autant plus à proximité d'une capitale régionale.

2. Faire du tourisme un élément discriminant de la performance économique locale

- Les paysages viticoles (et particulièrement ceux de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO) constituent le principal attrait du Grand Libournais et le vecteur majeur de son attractivité touristique. Or, aujourd'hui encore, le Grand Libournais ne peut se targuer d'être une destination touristique à part entière.
- Le Grand Libournais souhaite renforcer sa vocation et son économie touristique, et pour cela améliorer tous les éléments sur lesquels se fondent son attractivité (qualités du cadre de vie, paysages, mais aussi économie présentielle, conditions de déplacements, hébergements, ...). Il est recherché particulièrement le renforcement des liens entre les espaces urbains et leur environnement rural et naturel.
- Le Grand Libournais doit devenir une destination touristique reconnue en développant une offre ambitieuse (filiales œnotourisme et itinérance, mais aussi tourisme urbain et d'affaires). Il convient d'améliorer en particulier ses liens avec des destinations établies (littoral ou Périgord) ou en devenir (Contrats de Destination Bordeaux ou Vallée de la Dordogne).

3. Investir les champs de l'économie circulaire et de la transition énergétique

- S'appuyer sur le réemploi pour créer une matière valorisée à nouveau consommable, tel est une des ambitions de développement du Grand Libournais. Dans le modèle économique prôné, les circuits de consommation tendent à limiter les déchets et aboutissent à des sous-produits qui seront alors réutilisés dans d'autres processus de production.
- Dans le même temps, le marché de l'énergie est en pleine mutation. Les ressources fossiles s'épuisent alors que la demande croît. Pour répondre à l'augmentation inexorable du prix de l'énergie, de la part significative des coûts d'exploitation et à la diminution de l'impact environnemental des activités économiques, il est recherché ici le développement de productions d'énergies renouvelables.



UN GRAND TERRITOIRE EQUILIBRE

DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ET LES SOLIDARITES TERRITORIALES

Autour de 10% de la croissance démographique départementale, la démographie du Grand Libournais est en croissance constante ces dernières années, créant sans cesse des besoins afférents. De grandes inégalités sociales se trouvent en présence, qui se traduisent par une occupation spatiale déséquilibrée et des disparités, enjeu fort de solidarités territoriales :

1. S'entendre pour réduire la fragmentation sociale et les disparités sociales.

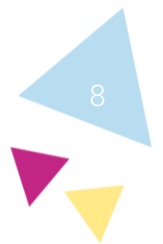
L'émergence de solidarités à l'échelle du Grand Libournais doivent se traduire par une mise en cohérence des politiques publiques et des moyens d'action de sorte à permettre à chaque territoire, urbain ou rural, de se développer de manière équilibrée et de réduire ses dépendances.

2. Améliorer l'offre d'équipements et de services quotidiens sur l'ensemble des territoires

Pour répondre aux besoins quotidiens de ses populations, le Grand Libournais doit poursuivre le développement de son offre de services de proximités de qualité et la répartir de manière équilibrée sur l'ensemble des 5 bassins le constituant. Il conviendra de favoriser particulièrement les coordinations entre ville centre (Libourne) et centralités d'équilibre (Coutras, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy-la-Grande) afin de conforter le rôle que doivent jouer ces pôles au sein du Grand Libournais pour faciliter l'accès des habitants aux services et équipements.

3. Innover pour qualifier et renforcer l'offre d'équipements structurants

Pour renforcer son attractivité et être compétitif, outre son économie, le Grand Libournais doit également conforter son offre d'équipements structurants. Il doit en particulier, poursuivre et accompagner les efforts de développement concernant les centres d'enseignement (secondaire, professionnels, supérieur, post-bac), de santé (centre hospitalier, maisons de santé), de culture, de sport, ainsi que les grandes infrastructures, en particulier ferroviaire (modernisation de la gare TGV de Libourne et de la ligne Bergerac-Libourne) et aéroportuaire (aérodrome des Artigues-de-Lussac). L'ensemble des bassins de proximités sont concernés par ce renforcement des équipements structurants ; même si le Grand Libourne et la ville centre en concentre légitimement l'essentiel, la volonté de rééquilibrage et de plus grande proximité doit conduire à une bonne répartition territoriale à partir des centralités constituant l'armature territoriale du Grand Libournais, sans nuire à leurs nécessités de qualité, de sécurité et d'équilibres financiers.



UN GRAND TERRITOIRE SOUCIEUX DE SON CADRE DE VIE PRESERVER LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT EN REDUISANT LES IMPACTS DU DEVELOPPEMENT

Le développement impacte l'environnement et menace les ressources naturelles. Mais plus encore qu'ailleurs, en raison notamment du classement du bassin de la Dordogne en Réserve Mondiale de Biosphère par l'UNESCO, le Grand Libournais se doit d'investir le champ de la croissance verte.

Espace de partage d'un idéal de vie respectueux de la nature, le label UNESCO est à la fois un laboratoire du développement durable, un catalyseur de bonnes pratiques et un lieu de partage des expériences. C'est aussi et avant tout la prise en compte des évolutions d'un territoire, qui cherche à bien comprendre ses héritages pour mieux envisager son développement à venir.

C'est dans ce contexte très particulier que le Grand Libournais s'oriente en faveur d'un développement plus sobre et plus économe, et ambitionne de devenir ainsi un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Pour y parvenir, 7 domaines d'actions sont identifiés et deviennent les éléments discriminants d'un projet de territoire réapproprié :

- Réduire les consommations d'énergie,
- Diminuer les pollutions (humaines et agricoles).
- Développer tous modes alternatifs de déplacements,
- Développer les productions d'énergies renouvelables et leurs utilisations,
- Préserver la biodiversité (cours d'eau et milieux associés, espaces boisés, corridors écologiques),
- Lutter contre toutes formes de gaspillage et réduire les déchets, à travers notamment leur réemploi,
- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.



LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

UN ESPACE DE REFLEXION ET D'ACTION COLLECTIVE

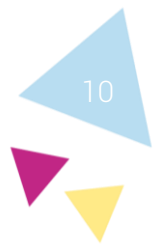
POUR UN GRAND LIBOURNAIS QUI REAFFIRME SES AMBITIONS

La Charte de Pays, première expérience d'organisation du Grand Libournais autour d'un projet partagé, montre bien que l'efficacité de l'action publique et des politiques d'aménagement et de développement territorial est souvent contrainte par de nombreuses difficultés, des situations de blocage, ou des insuffisances de moyens.

Plus ambitieux et fédérateur, conscient de son champ d'action nécessairement bordé, le Pôle Territorial du Grand Libournais doit donc permettre de passer à une étape supérieure : il présente l'opportunité de réduire les concurrences entre les territoires, de renforcer les solidarités et les partenariats public-privé, en construisant un espace partagé, cadre de concertation et de cohérence, et en se dotant de moyens d'ingénierie dédiés, si ce n'est communs. Fort notamment de l'expérience du Pays du Libournais, les territoires s'engagent à contribuer chacun (pour eux-mêmes ou pour le grand territoire) au projet du Grand Libournais, par la mise en place des conditions, des moyens et des outils pour agir collectivement.

De fait, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural devient un chaînon essentiel de la structuration intercommunale du Grand Libournais. A travers lui, les élus s'engagent dans la définition et la mise en œuvre de cadres de référence et de dispositifs destinés à orienter et conforter le développement du Grand Libournais de façon autonome et concertée, au regard d'un contexte qui dépasse bien souvent sa propre échelle.

- **Consolider le périmètre du Grand Libournais comme échelle pertinente pour gérer collectivement certains champs du développement et de l'aménagement territorial.**
- **Réduire les concurrences entre les collectivités locales et développer les coopérations.**
- **Faire du Pôle Territorial du Grand Libournais le lieu de construction des décisions collectives.**
- **Se doter des moyens d'ingénierie pour soutenir les politiques et les projets déclinant le projet de territoire global.**
- **Mettre en place un dispositif pérenne et commun du suivi de la mise en œuvre du projet de territoire.**



LA GESTION DES CONTRACTUALISATIONS

Le Pôle Territorial est reconnu dans un rôle de gestion des contractualisations avec l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Départemental de la Gironde. Le Pôle Territorial est alors placé en position d'opérateur des politiques de développement et d'aménagement d'échelle européenne, nationale, régionale et départementale. Deux partenariats sont d'ores-et-déjà stabilisés (*COTT* et *LEADER*) ; deux sont en cours de finalisation (*CTU* et *PACTE*), et pour le dernier, les contours restent à définir (*Contrat de Ruralité*).

1. Convention d'Organisation Touristique Territoriale 2014-2016 (COTT)

Projet touristique partagé entre le Grand Libournais et le Conseil Départemental de la Gironde.

Un double objectif y est affiché : 1. l'organisation territoriale des acteurs touristique, 2. la structuration et le développement de l'offre touristique, autour des filières œnotourisme et itinérance, symbolisés par la création des *Routes du vin de Bordeaux* et de sa déclinaison locale : *Saint-Emilion – Pomerol – Fronsac*.

2. LEADER 2014-2020

Programme européen de *Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale* financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

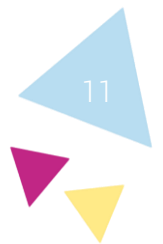
Le PETR a défendu, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt organisé par le Conseil Régional, en tant qu'Autorité de Gestion, une stratégie de développement visant la territorialisation de l'économie et de l'emploi. 1.050.000 € ont été alloués au Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Libournais pour mettre en œuvre cette stratégie, sur la période 2014-2020.

3. Contrat Territorial Unique 2015-2020 (CTU)

Projet de développement solidaire entre le Grand Libournais et le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine. Compte tenu de contextes socioéconomiques contrastés, différentes déclinaisons opérationnelles sont mises en place, à travers :

- ➔ des *Contrat de Programmation Territoriale (CPT)* : CdC du Brannais, CdC du Fronsadais, CdC du Grand Saint-Emilionnais et CdC du Sud Libournais ;
- ➔ des *Contrat de Cohésion et de Développement Territorial (CCDT)* : CdC Castillon-Pujols, CA du Libournais et CdC du Pays Foyen ;
- ➔ un *Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial (CADET)* avec la CA du Libournais.

Une convention cadre définit le contexte territorial, les enjeux et la stratégie mis en œuvre, ainsi que les moyens humains dédiés. Un plan d'actions (à venir) doit décliner la stratégie, déterminer les maîtrises d'ouvrage, ainsi que les budgets prévisionnels.



4. Programme d'Actions et de Coopérations Territoriales 2017-2021 (PACTE)

Contrat de coresponsabilité en faveur du lien social territorial entre le Département de la Gironde et les territoires girondins.

A partir du *Livre Blanc des territoires girondins*, il dessine les contours d'un projet collectif et partagé. Il propose des actions concrètes, mobilisatrices, ainsi que des modalités de dialogue, de participation et d'évaluation. Un cadre opérationnel définit quant à lui le plan d'actions à 3 ans, les engagements de chacun et les capacités à agir.

5. Contrat de Ruralité 2017-2020

Conclu entre l'Etat et le PETR du Grand Libournais, le Contrat de Ruralité ambitionne de coordonner les moyens techniques, humains et financiers en vue d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire du Grand Libournais.

Le Contrat de Ruralité s'articule autour de 6 volets (1. Accès aux services et aux soins, 2. Revitalisation des bourgs centres, 3. Attractivité du territoire, 4. Mobilités, 5. Transition écologique, 6. Cohésion sociale), et peut, sur la base de spécificités locales, être complété par d'autres.

Il recense les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Il s'attache à recenser les initiatives déjà en cours, issue de mesures des Comités Interministériels aux Ruralités portées à l'échelle nationale ou de projets locaux.

Il doit proposer le développement de nouveaux projets, dans une logique prospective à moyen terme.



LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le Pôle Territorial exerce statutairement la compétence élaboration, mise en œuvre et évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Libournais.

L'élaboration s'est achevée le 6 octobre 2016, avec une délibération d'approbation du Comité Syndical. S'est alors engagée la phase de mise en œuvre, qui poursuit 5 objectifs distincts :

1. Décliner les principes du SCoT dans les documents de planification de rang inférieur ;
2. Suivre et évaluer les acquis du SCoT ;
3. Réaliser des études complémentaires afin d'enrichir les acquis du SCoT ;
4. Formalisation d'éventuelles évolutions du SCoT ;
5. Participation à la démarche de l'InterSCoT girondin.

LE TOURISME

Au 1^{er} janvier 2017, le PETR du Grand Libournais reprend l'animation d'une mission tourisme intercommunautaire, après une période (2014-2016) où cette mission a été déléguée à l'association *Union des Offices de Tourisme en Libournais*.

Lors du Comité Syndical du 6 octobre 2016, un double objectif a été assigné au PETR dans le cadre de cette reprise de mission :

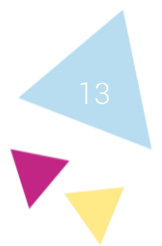
1. Créer et animer un observatoire touristique territorial, afin, dans un premier temps, de pouvoir évaluer l'impact économique des politiques publiques touristiques mises en œuvre ;
2. Accompagner le déploiement du *etourisme*, en organisant en particulier la montée en compétence des Animateurs Touristiques de Territoire (ANT) et des prestataires touristiques.

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Au 31 décembre 2016, le Pôle Territorial exerce, en qualité de prestataire de service, l'ADS pour le compte de 28 communes incluses au sein du périmètre du Grand Libournais (1. Abzac, 2. Les Artigues-de-Lussac, 3. Asques, 4. Camps-sur-l'Isle, 5. Castillon-la-Bataille, 6. Gardegan-et-Tourtirac, 7. Gensac, 8. Guîtres, 9. Lussac, 10. Mouliets-et-Villemartin, 11. Périssac, 12. Pessac-sur-Dordogne, 13. Petit-Palais-et-Cornemps, 14. Pujols, 15. Rauzan, 16. Saint-Ciers-d'Abzac, 17. Saint-Denis-de-Pile, 18. Saint-Jean-de-Blaignac; 19. Saint-Magne-de-Castillon, 20. Saint-Médard-de-Guizières, 21. Saint-Pey-de-Castets, 22. Saint-Philippe-d'Aiguilhe, 23. Saint-Vincent-de-Pertignas, 24. Les Salles-de-Castillon, 25. Tizac-de-Lapouyade, 26. Vérac) ; 27. Saillans (1^{er} octobre 2016) ; 28. Saint-Seurin-sur-l'Isle (1^{er} novembre 2016).

Une convention d'exécution bipartite commune/PETR détermine les missions déléguées au PETR par les communes pour être exercées en leur nom. Cette convention fixe notamment la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation.

Au 1^{er} janvier, conformément aux dispositions de la loi ALUR, toutes les communes dotées de cartes communales ne disposent plus de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction de leur droit du sol. Le périmètre d'intervention du PETR en matière d'ADS est étendu, à compter de cette date à 25 nouvelles communes (1. Bayas, 2. Bonzac, 3. Bossugan, 4. Civrac-sur-Dordogne, 5. Doulezon, 6. Espiet, 7. Flaujagues, 8. Grézillac, 9. Guillac, 10. Jugazan, 11. Lugaingnac, 12. Maransin, 13. Mérignas, 14. Naujan-et-Postiac, 15. Nérigean, 16. Puynormand, 17. Ruch, 18. Saint-Antoine-sur-l'Isle, 19. Saint-Aubin-de-Branne, 20. Saint-Martin-de-Laye, 21. Saint-Martin-du-Bois, 22. Saint-Michel-de-Montaigne, 23. Sainte-Colombe ; 24. Sainte-Florence, 25. Savignac-de-l'Isle), portant à 53 le nombre de communes adhérentes au service ADS du PETR.



SYNTHESE DU PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND LIBOURNAIS

Echelles	Etat des lieux	Objectifs
Le Grand Libournais	Un territoire en croissance	L'ambition du dynamisme et de l'excellence
Le positionnement	... avec les enjeux d'un territoire à l'environnement exceptionnel, proche de la Métropole bordelaise, mais en marge de sa dynamique.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter l'attractivité territoriale, en jouant de ses spécificités, tout en renforçant les coopérations régionales ; ➤ Organiser le Grand Libournais autour de son armature territoriale, multipolaire et hiérarchisée ; ➤ Construire des visions communes et durables.
Le Grand Libournais et ses bassins	Les équilibres et les fonctionnements internes	L'ambition de la cohérence
L'organisation et les modes de fonctionnement	... compromis par une insuffisante coordination des politiques publiques et une inégale répartition territoriale et sociale des fruits de la croissance.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inventer de nouveaux équilibres et fonctionnements, cohérents aux différentes échelles territoriales, adaptés aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui ; ➤ Concevoir, construire et faire fonctionner, de manière simultanée, chacun des bassins de proximités comme un ensemble spécifique, plus équilibré, plus solidaire et plus autonome, pour les activités de la vie quotidienne, et les rendre accessibles à tous.
Les proximités	Des situations locales contrastées	L'ambition de l'équité
La qualité des espaces de vie	... par l'accroissement des inégalités sociales et des fragmentations territoriales.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter chacun des bassins de proximités dans leurs fonctions, ➤ Investir en priorité dans les bassins de l'espace rural les plus éloignés des dynamiques pour intensifier l'offre locale et les rendre plus attractifs.
Des moyens	L'efficacité de l'action publique	La pertinence de l'organisation publique
Pour agir efficacement	... atténuée par l'étendue du territoire et la multiplicité des acteurs, et une difficile coordination.	Réduire les concurrences entre les territoires et renforcer les solidarités en construisant un espace commun de concertation et de cohérence à l'échelle du Grand Libournais, et en se donnant des moyens d'ingénierie